

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-013

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13202**Situation :** Cimetière BILLY**Division :** 10 / Carré : D / Allée : 4 - Empl : 9

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,**VU** la demande présentée par Madame EVRARD Noëlle domiciliée, 18 rue Georges Beauniée 28100 Dreux, mandataire de Monsieur VOISIN Daniel Roland Marcel domicilié, 12 rue Pierre Brossolette 28300 Mainvilliers, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 10727 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 12 juillet 2021 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La **date d'échéance est le 11 juillet 2036 pour une durée de quinze ans**.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n° 2022/194 du 21 décembre 2022**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 09 JAN. 2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification lePour le Maire,
Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ